

Position de Mme BELLUCO sur les propos du ministère de l'Agriculture concernant la destruction des méga-bassines illégales

Le cabinet de M. Fesneau, ministre de l'Agriculture, a déclaré lors de la conférence de presse « Plan Eau » du 07 novembre 2023 que « les retenues de substitution illégales seront vidées et démontées ».

Nous pensons évidemment aux 5 méga-bassines construites par l'ASA des Roches sur les communes de Cram-Chaban, La Laigne et La Grève-Sur-Le-Mignon. A leur propos **le conseiller du ministre à été très clair** : « *là où il y a des retenues illégales, elles seront démontées. Les décisions de justice seront respectées et l'État les fera appliquer.* » La procédure judiciaire entamée à leur encontre par Nature Environnement 17 a définitivement pris fin avec l'arrêt du Conseil d'État de février 2022 qui a déclaré ces méga-bassines illégales, constatant le caractère défaillant des études d'impact sur les milieux.

Les propos du ministère vont dans le bon sens. Ils entérinent en partie ce que les élu.es, les associations environnementales et les militant-es réclament sur le terrain, à savoir le démantèlement des infrastructures jugées illégales par la justice administrative.

Ces propos doivent mettre en garde aujourd'hui les constructeurs qui s'entêtent à démarrer les travaux de construction coûte que coûte, avant même la fin des recours administratifs contre les projets. Leur but étant, *in fine*, de mettre devant « le fait accompli » la justice et les citoyen·nes. C'est le cas aujourd'hui à Priaires ou à Epannes où les travaux sont menés tambour battant avant même de connaître les conclusions du juge administratif.

Le « fait accompli » ne peut plus être un choix de gouvernance pour la gestion de l'eau.

Je me questionne toutefois sur la prise en charge du coût du démantèlement de ces infrastructures. Si leur construction est pour la plupart financée majoritairement par de l'argent public, je ne comprendrais pas que les déconstructions soient aussi financées par les deniers publics.

C'est à ceux qui ont forcé, par tous les moyens, la réalisation de ces méga-bassines de payer : ne respectant pas le temps de la procédure administrative, se montrant défaillants quant aux études d'impact sur les milieux ou en ne se souciant pas d'une gestion de l'eau raisonnée, **c'est bien à eux d'assumer le coût de leur déconstruction.**

Je m'inquiète aussi de la remise en état des sites. De nombreux ouvrages abandonnés par leurs promoteurs ou rendus illégaux après une décision de justice restent en l'état. C'est le cas notamment des deux bassines abandonnées à Vivonne suite à un effondrement de sols lors de leur remplissage. **Il est impérieux de déconstruire les ouvrages illégaux et de renaturer les sites conformément au droit.**

Et puis, comme souvent avec ce gouvernement, lorsqu'un ministre ou son administration fait l'erreur de tenir un propos en faveur de l'environnement et fondé en droit, un communiqué vient le contredire dans les 48h ! Les propos du conseiller seraient « erronés » selon le ministère de l'Agriculture ! Que reproche t'on réellement à ce conseiller ? D'avoir parlé en droit ou d'avoir pris une position en défaveur de l'agro-industrie et des syndicats qui la soutiennent ?

Contact presse

Sylvain ROBIN - Collaborateur parlementaire

06 61 90 08 51 – sylvain.robin@clb-an.fr